

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 12 décembre 2022**

---

**Membres en exercice : 15**  
**Présents : 13**  
**Représentés : 2**  
**Votants : 15**

Date de la convocation : 07/12/2022  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 12 décembre 2022, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 12 décembre 2022  
2022

Publié en mairie le : 13 décembre

Pour copie certifiée conforme.

**Objet : SUBVENTIONS 2022**

Mme la Maire informe l'assemblée que chaque année la commune verse des subventions aux associations communales et hors communes. Mme Géraldine ARNOULD présente le dossier des demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ST LAURENT : 1 500 € (avis favorable à l'unanimité)
  - COMITE DES FETES DE ST LAURENT : pas de subvention mais paiement du feu d'artifices de la fête à hauteur de 1 800 €.
  - COMITE DES FETES DE CRAYSSAC : 400 € (avis favorable à l'unanimité)
  - ASSOCIATION DE CHASSE : 200 € (1 "abstention" et 14 "oui")
  - ASSOCIATION DE PETANQUE DE ST LAURENT : 350 € (avis favorable à l'unanimité)
  - CHAMBRE DES METIERS DU LOT : 240 € (avis favorable à l'unanimité)
  - ECOLE DE RUGBY DE ST CERE : 450 € (avis favorable à l'unanimité)
  - SECOURS POPULAIRE FRANCAIS : 350 € (avis favorable à l'unanimité)
  - LES EFFILOCHES (5 adhérents) : 250 € (avis favorable à l'unanimité)
  - L'ECURIE DES 1000 TOURS : 500 € (avis favorable avec 14 "oui" (Mr DEVEZ Stéphane n'a pas pris part au vote)
  - LE PRINCE DES TOURS (9 adhérents) : 450 € (avis favorable à l'unanimité)
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

RF  
CAHORS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/12/2022  
046-214602732-20221212-DE\_2022\_48-DE

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*